



RALLYE INTER-ÉCOLES DE SAINT ANDRÉ 26 MAI 2018

FICHE D'INSCRIPTION RAIDER et AUTORISATION PARENTALE

Élève de CM2, établissement :

Élève de 6^{ème}, établissement :

Nom : Prénom :

Date de naissance : / /

Adresse : Code postal :

Ville : Tél :

Nom du parrain : Téléphone portable du parrain :

Déclare avoir pris connaissance du règlement général du RALLYE Inter-Écoles et m'engager à le respecter.

AUTORISATION PARENTALE

Je (nous) soussigné(s) (Noms et Prénoms)

Responsable(s) légal(aux) de l'enfant

L'AUTORISE(ONS)

1) à participer au RALLYE Inter-Écoles du 26 Mai 2018 de 8h à 18h30

2) autorise(ons) les responsables du RALLYE Inter-Écoles, à faire procéder aux soins d'urgences jugés nécessaires par l'état de santé de mon (notre) enfant.

Je (nous) déclare(ons) avoir pris connaissance du règlement et avoir expliqué son esprit au jeune raider (voir verso). Ne pas hésiter à mentionner tous les éléments qui permettront d'apporter le meilleur confort physique et moral au raider.

Fait à _____ le _____

Signature du(les) parent(s) précédée de la mention « lu et approuvé »

Date limite de remise de la fiche d'inscription : 18 avril

Règlement DU RALLYE INTER-ÉCOLES 2018

JE M'ENGAGE À :

- ✓ Respecter et faire respecter le code de la route, l'environnement, le matériel mis à disposition.
- ✓ Respecter et faire respecter les consignes, le règlement propre à chaque épreuve.
- ✓ Respecter les bénévoles et les autres participants.
- ✓ Porter et faire porter le tee-shirt du RALLYE Inter-Écoles durant toute la manifestation, afin de reconnaître les participants et de respecter les partenaires.
- ✓ Ne pas fumer durant les épreuves et dans les salles.
- ✓ Être couvert par une assurance individuelle accidents corporels et dommages matériels.
- ✓ Fournir l'ensemble des documents demandés lors de l'inscription.
- ✓ Certifier l'exactitude des informations données lors de l'inscription.

ET JE PRENDS CONNAISSANCE DU RÈGLEMENT CI-DESSOUS :

- 1) Chaque épreuve dispose d'un règlement particulier que tout participant doit respecter.
- 2) En cas d'égalité pour l'une des 3 premières places au classement général, une épreuve surprise départagera les ex-aequo.
- 3) En cas de tricherie avérée d'une équipe, un déclassement de 3 places sera appliqué privant l'équipe de podium,
- 4) En cas de litige, le comité organisateur est seul décideur. Il se réserve le droit d'exclure toute équipe ne respectant pas le règlement.
- 5) La présence d'au moins un parrain par équipe est indispensable. Le rôle des parrains est d'accompagner sur la totalité de l'épreuve, de guider l'équipe, mais aussi de montrer l'exemple et d'avoir un rôle pédagogique. Leur présence est indispensable durant tout le RALLYE Inter-Écoles. Ils veillent au respect du planning de la journée (horaires).
- 6) Une équipe ne peut participer au RALLYE Inter-Écoles sans parrain quel que soit l'avancement de la journée.
- 7) Le RALLYE Inter-Écoles adhère aux valeurs du sport que sont le respect du règlement, des partenaires et des arbitres. Toute attitude violente physiquement ou verbalement sera immédiatement communiquée au comité organisateur qui pourra décider sur le champ l'exclusion d'un membre ou de l'ensemble de l'équipe.
- 8) Le comité organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, dégradation ou de perte des effets personnels.
- 9) Durant les parcours de jonction entre les sites, les participants sont considérés comme en excursion personnelle et doivent se conformer aux dispositions du code de la route et des arrêtés municipaux.
- 10) Chacun doit être couvert par une assurance responsabilité civile et restera seul responsable des accidents dont il sera l'auteur ou victime directement ou indirectement, et devra également posséder sa propre assurance accidents corporels et dommages matériels.
- 11) Ayant pris connaissance des instructions et règlement du Rallye de Saint-André-lez Lille, je soussigné(e), ainsi que mes ayants droits, accepte ce règlement et renonce à intenter une action ou faire valoir des droits à l'égard des organisateurs, leurs représentants et successeurs, pour tout dommage subi ou causé par moi-même y compris les activités se déroulant avant, pendant et après le raid.
- 12) J'autorise les organisateurs à utiliser les photos, films ou tout autre enregistrement de cet événement sur lequel je figurerais.

NB : Nous comptons sur les parents pour expliquer la rigueur de ce règlement aux plus jeunes.